



Le Syndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze (SYTTOM 19) est un établissement public chargé d'organiser, de traiter et de valoriser les ordures ménagères résiduelles et les produits issus de la collecte sélective.

Il est au service de ses 323 communes adhérentes, représentant 265 000 habitants en Corrèze. Il traite chaque année environ 120 000 tonnes de déchets. Il dispose de 3 unités de traitement (2 Unités de Valorisation Énergétique à Saint-Pantaléon de Larche et à Rosiers d'Egletons et 1 centre de tri à Argental), garantissant une valorisation optimale des déchets.

Cet établissement au service de la gestion durable répond aux enjeux environnementaux de tout un territoire, dans le respect du cadre de vie de ses habitants.

L'Unité de Valorisation Énergétique de Saint-Pantaléon de Larche

MISE EN SERVICE
1972 et régulièrement modernisé

EXPLOITATION
ENIM CENTRE FRANCE jusqu'en 2024

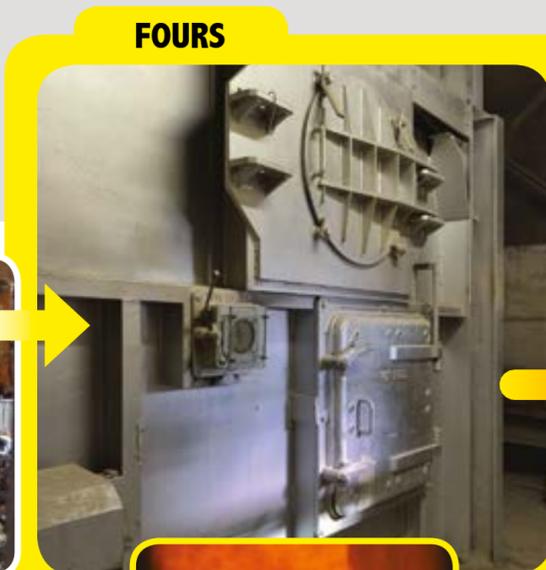
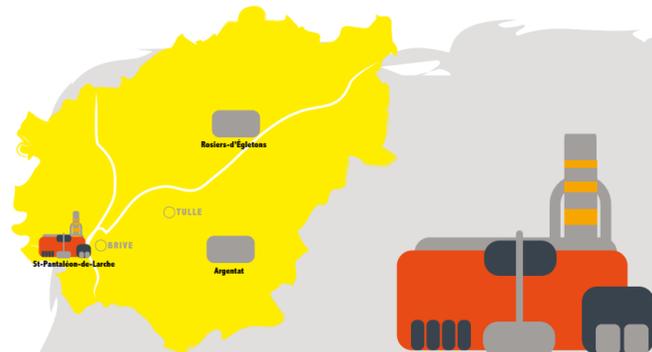
CAPACITÉ DE TRAITEMENT
72 000 tonnes de déchets/an

PRODUCTION DE VAPEUR
210 000 tonnes/an

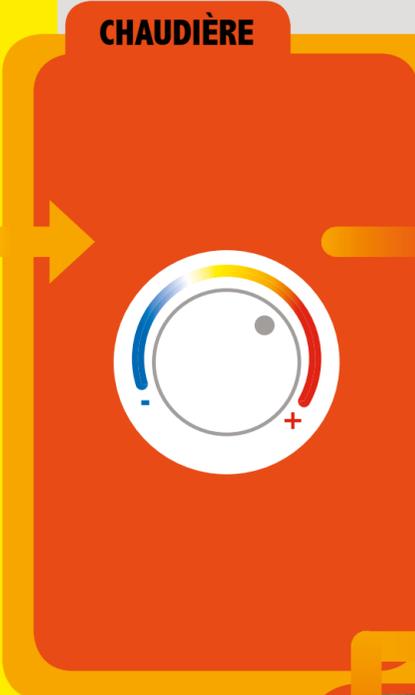
MISSION
Prendre en charge et valoriser les déchets ménagers en produisant de l'énergie

Bien jeter, c'est capital !

En respectant les consignes de tri, vous avez la garantie que vos déchets seront orientés vers les bonnes filières de traitement, avec une valorisation optimale dans les meilleures conditions économiques et environnementales.



SERRES



RÉSEAU EDF



USINE BLÉDINA





Sa finalité : produire de l'énergie



L'unité de Valorisation Énergétique de Saint-Pantaléon de Larche valorise les déchets en produisant une énergie locale, renouvelable et respectueuse de l'environnement.

La chaleur dégagée par la combustion des déchets est récupérée sous forme de vapeur pour produire de l'énergie. La vapeur alimente Blédina® où elle est utilisée pour le fonctionnement du process industriel et pour le chauffage, ainsi que les serres municipales.

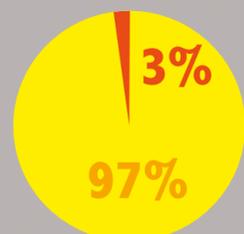
La mise en place d'un groupe turbo-alternateur, permet depuis 2015, de valoriser la totalité de la vapeur générée par l'unité. La vapeur non consommée permet la production d'électricité pour l'autoconsommation du site, le surplus étant revendu à EDF.

1 tonne de déchets ménagers résiduels fournit :



200 à 1 000 kg de vapeur pour le chauffage

300 à 550 kWh d'électricité



97% de la masse des déchets sont réduits pour ne laisser que 3% de REFIOM⁽²⁾, déchets ultimes conditionnés puis envoyés dans un centre de stockage adapté.

(1) Sous-produits de combustion utilisés comme matériaux de remblais pour les routes à la place des matériaux extraits des carrières.

(2) Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères.

La performance énergétique se traduit par :

- Une production de vapeur vendue à Blédina d'environ 50 000 à 65 000 tonnes/an,
- Un turbo-alternateur alimentant en électricité une commune d'environ 4 500 habitants (équivalent à 1 800 foyers),
- Une autoconsommation réduite grâce à un traitement de fumée performant,
- Un coefficient énergétique (r1) supérieur à 60 %.

Valoriser les déchets en protégeant durablement l'environnement

L'unité surveille l'impact environnemental de ses installations en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue de ses équipements, afin de préserver durablement la qualité de l'air.

Un dispositif de traitement des fumées au meilleur niveau d'efficacité

Le traitement des fumées sec à la chaux maximise la production énergétique, réduit la consommation d'eau, tout en traitant les polluants dans un seul traitement. Certains critères de performance déjà atteints, comme les rejets en oxyde d'azote < 80 mg/Nm3, permettent d'être en avance sur la réglementation.



Les résultats de l'ensemble de ce programme de surveillance, conformes aux limites réglementaires, sont régulièrement rendus en commissions de suivi de site et disponibles sur le site Internet du SYTTOM19.

Un contrôle continu en temps réel

Un programme de surveillance contrôle les taux de dioxines, furanes et métaux lourds présents dans l'environnement. Des analyses sont réalisées sur les rejets atmosphériques en continu et sur les rejets aqueux quotidiennement.



L'unité procède également à des prélèvements sur 3 bio-indicateurs

- du lait de vache issu d'une exploitation proche du centre,
- des choux situés à quelques mètres au Nord-est,
- des échantillons de miel d'un rucher situé sur le site.



SYNDICAT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA CORRÈZE
Le Chadelbos
19600 Saint Pantaléon de Larche
Tél. : 05 55 22 61 30
Fax : 05 55 22 64 10
Mail : syttom19@syttom19.fr
Web : www.syttom19.fr



UVE Unité de Valorisation Énergétique

de Saint-Pantaléon de Larche

10-31-1500 - Centre PEFC (pefc-france.org) - Conception : atelier energie.com - SBT 01 54 70 00 01 - Photo : Michel RUDY Photographie, Eric Emaholzen, Syttom19, Rabala